

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt le 15 décembre 2020, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 04 décembre 2020, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNÉREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge , RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe . PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry , FESTAL Emmanuel , MARRAUD Christine, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel , TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, ROUGER Christian, ELIE Jean Jacques , MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude , GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien , GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony , GERVAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel , MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, FRADON Jean Marie , BERTHELOT Patrick, QUANTIN Brigitte, BONNIN Christophe , DRIBAUT Anne, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard , MOUNIER Pascal , GERVAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine , DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc , FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique , FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, OLIVIER Fabrice , MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : RAYMOND Serge par GILLIBERT André, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, PERRIER Jean-François par FEDON Martial , LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, ANDRE Franck par BOISSON Jacques, POTIER Jean Philippe par GENTET Francis, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, JAMET Annick par DURET Chantal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe.

Procurations : LACHAMP Barbara à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULE Christophe, VELEZ Jean-Michel à DUGAS-RAVENEAU Fabienne.

Absents excusés : FREDERIC Daniel, LACHAMP Barbara, SALAH Christian, GUEBERT Daniel, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, GIMENEZ Anne, AMIAUD Dominique, DUFOUR Christian, OCTEAU Bernadette, MARIAU Jean-Pierre, PAIN Charles, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 140

Nombre de votants : 144

Nombre d'absents excusés : 18

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Transfert des pouvoirs de police spéciale

Le Président explique que l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités du transfert de pouvoirs de police spéciale au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière, notamment, d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil des Gens du Voyage et d'habitat. Toutefois, ce transfert n'est plus automatique : la loi permet désormais aux maires de s'y opposer

017-200041523-20201215-DEL134_2020-DE
Reçu le 13/01/2021

dans un délai de 6 mois à compter de l'élection du président de l'EPCI, élection intervenue le 15 juillet 2020 en Haute-Saintonge.

Si aucun maire ne s'est opposé au transfert de police spéciale, celui-ci intervient le 15 janvier 2021. Le Président explique que s'il devait en advenir ainsi, c'est à lui qu'incomberait la responsabilité de faire la police à La Barde, à Saint Léger et ailleurs ce qui est totalement infaisable. C'est pourquoi le Parlement a introduit des moyens pour s'opposer à ce transfert des pouvoirs de police spéciale.

Si au moins un maire fait valoir son opposition, le transfert de la police spéciale intervient dans le délai de 7 mois suivant l'élection du président sur le territoire des communes ne s'y étant pas opposées, soit le 15 février 2021.

Le Président ajoute qu'il dispose également de 7 mois à compter de son élection pour renoncer à l'exercice de ces pouvoirs de police ; il annonce que c'est ce qu'il fera, ce qui signifie que la situation restera en l'état.

Le Président est conscient que certains nouveaux maires peuvent rencontrer des difficultés ; il les invite à contacter soit Mme Isabelle Chaumeton, qui pourra les aider avec « SVP Maire » et les personnes en interne qui pourront les accompagner, soit les élus du Bureau Communautaire qui sont expérimentés. Les services de la sous-préfecture sont également là pour aider les communes, tout comme l'Association des Maires. C'est compliqué d'être maire aujourd'hui mais les maires ne sont pas isolés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au transfert des pouvoirs de police spéciale détenus par les maires au président de la communauté de communes.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le 13 JAN. 2021
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex